1945-2015

70ème Anniversaire de la libération
Des Camps de Concentration

Hommage à Jean Gabet
Déportés de la Guerre 39/45

Jean GABET 1920-1945

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Une enfance au bord de la mer

Chapitre 2 : La mutation des parents à Warlencourt Eaucourt (Pas de Calais)

Chapitre 3 : Une jeunesse basée sur la discipline et le respect de la nation

Chapitre 4 : La réquisition du STO et le départ pour l'Allemagne

Chapitre 5 : Le décès du père

Chapitre 6 : le refus de repartir en Allemagne

Chapitre 7 : Le départ pour l'Espagne

Chapitre 8 : L'arrestation

Chapitre 9 : Les camps français d'internements

Chapitre 10 : Le camp de Buchenwald matricule 30785 block 26

Chapitre 11 : La mort de Jean GABET le 07/05/1945 à ZWIEBERGE commando n°2 de BUCHENWALD.

Chapitre 12 : L'hommage à Jean GABET la construction du calvaire rue d'Eclimeux

CHAPITRE 1 : UNE ENFANCE AU BORD DE LA MER

Jean GABET est né le 20/05/1920 à HARDELOT, à huit heures du matin.

Il est le fils de Paul Elie GABET âgé de trente ans commis des postes et Eugénie PERIER âgée de trente six ans receveuse des postes.

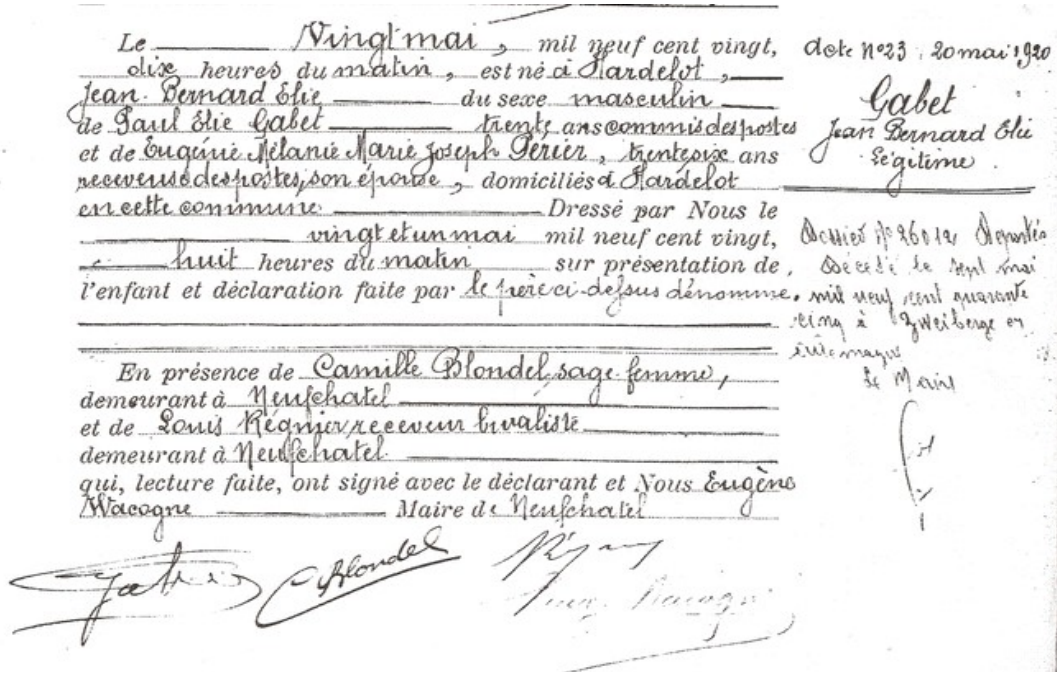

Le Vingt mai, mil neuf cent vingt, dix heures du matin, est né à Hardelot, Jean Bernard Elie du sexe masculin de Paul Elie Gabet trente ans commis des postes et de Eugénie Mélanie Marie Joseph Périer, trente six ans receveuse des postes, son épouse, domiciliés à Hardelot en cette commune Dressé par Nous le vingt et un mai mil neuf cent vingt, huit heures du matin sur présentation de l'enfant et déclaration faite par le père ci-dessus dénommé.

En présence de Camille Blondel, sage femme, demeurant à Neufchatel et de Louis Régnier receveur buraliste demeurant à Neufchatel qui, lecture faite, ont signé avec le déclarant et Nous Eugène Wacogne Maire de Neufchatel

Acte n°23 20 mai 1920
Gabet
Jean Bernard Elie
Légitime

Dossier n° 26012 Déportés
Décédé le sept mai mil neuf cent quarante cinq à Zweiberge en Allemagne
Le Maire

Il passe son enfance en compagnie de ses parents dans cette commune de la côte d'opale. Sa vie va être rythmée entre l'école et la profession de ses parents. Il entre au collège Saint Jean Baptiste de HARDELOT où il y fera sa communion solennelle. Pendant les vacances d'été, la famille GABET est à BLANGY où elle possède une propriété.Les années passent et il va devoir quitter cette belle ville de HARDELOT pour la commune de WARLENCOURT EAUCOURT dans le Pas de Calais car ses parents ont reçu leurs mutations sur la commune de BAPAUME. La guerre étant passée par là, le Nord Pas de Calais est en zone occupée tout comme HARDELOT située dans la zone interdite après la débâcle de juin 1940. Les communes du littoral situées dans la zone interdite sont systématiquement vidées de leurs occupants. l'Angleterre étant en face des côtes de la manche

*et poursuivant elle seule le combat contre **HITLER**, ces communes sont classées en zone de défense interdite aux civils sous peine d'exécution. Pour les autres non situées au bord du littoral mais en zone rouge à savoir l'ensemble du Nord Pas de Calais qui est rattaché au commandement allemand de **BRUXELLES**, les conditions pour les civils sont très difficiles.*

CHAPITRE 2 : LA MUTATION DES PARENTS À WARLENCOURT EAUCOURT (PAS DE CALAIS)

La commune de WARLENCOURT EAUCOURT se trouve sur le département du pas de Calais, il appartient à l'arrondissement d'Arras et au canton de BAPAUME. Les parents de JEAN sont alors en fonction et sont très appréciés par leur hiérarchie, pour leur sérieux et leur professionnalisme. Le petit Jean a grandi et est un adolescent comme tous les autres. Très vite il

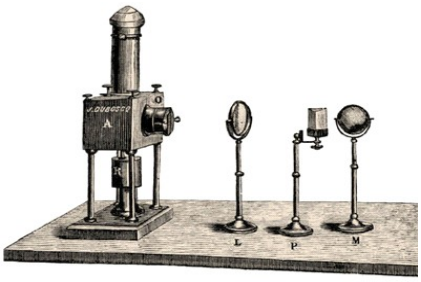

se passionne pour tout ce qui touche à l'optique et s'oriente vers des études d'ophtalmologies. Après juin 1940, Jean a vingt ans et se trouve à AMIENS où il poursuit son cursus universitaire pour devenir opticien. Diplôme qu'il obtient à la fin de l'année 1940 .Il réside alors à AMIENS où il a une maison qu'il occupe en tant qu'opticien.

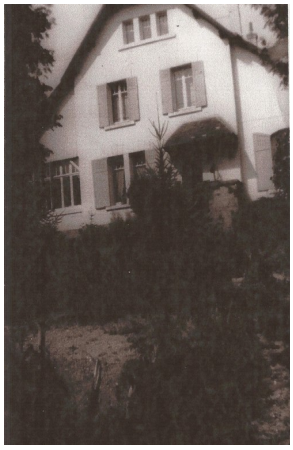

CHAPITRE 3 : UNE JEUNESSE BASÉE SUR LA DISCIPLINE ET LE RESPECT DE LA NATION

*Début 1941 , il fait parti des mouvements de jeunesse de l'époque ce que l'on appelle les chantiers de la jeunesse censés occupés les jeunes et les former à leurs futures vies d'hommes selon les principes de la révolution nationale voulue par le maréchal **PETAIN** et à la demande de son père.Il part alors pour un premier stage en zone libre chez les chantiers de la jeunesse où il se rend à **CASTILLON** où il effectue un stage de mars à novembre 1941 au 28 ème groupement des chantiers de la jeunesse . Là il y fait la connaissance de sa future fiancée dont nous n'avons pas retrouvé l'identité. Revenu à **WARLENCOURT** à la fin de ce stage, Jean ne peut revenir à **AMIENS** car cette ville a subi d'énormes bombardements de la part des britanniques et sa maison a été détruite.Afin de ne pas rester inactif, il décide de reprendre des études et se fait inscrire en octobre 1942 à la faculté de **LILLE** pour y suivre des cours de capacitaire en droit.*

CHAPITRE 4 : LA RÉQUISITION DU STO ET LE DÉPART POUR L'ALLEMAGNE

Puis arrive l'année 1943.Les besoins de l'Allemagne se faisant sentir en hommes afin de soutenir l'effort de guerre, celle-ci met en place en France et en collaboration avec VICHY le STO (Service du travail obligatoire).Suite à la demande de FRITZ SAUCKEL ministre du Reich et responsable du recrutement de la main d'oeuvre étrangère en Europe ,le STO est mis en place au mois de février 1943 par Pierre Laval. Il faut ici bien faire la différence entre être requis pour le

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

SERVICE DU TRAVAIL OBLIGATOIRE

(Loi du 16 Février 1943)

Tous les jeunes gens, nés en 1922, et quelle que soit leur profession ou leur activité, devront se présenter à la Mairie de leur chef-lieu de canton, le *VENDREDI 4 JUIN 1943, à 9 heures*, pour passer une visite médicale, munis de leur carte d'identité ou de toute pièce officielle en tenant lieu.

Ceux qui ne répondraient pas à cet appel seraient passibles des peines prévues par l'article 5 de la loi du 16 Février 1943 (emprisonnement de 3 mois à 5 ans et amende de 200 à 100.000 francs).

En cas de force majeure (malade alité, étudiant en période d'examen par exemple), les familles devront déposer avant le 5 Juin, à la Mairie du domicile de l'intéressé, une pièce justifiant qu'il est dans l'impossibilité de répondre à la présente convocation, et indiquant la date la plus proche à laquelle il pourra être à nouveau convoqué (certificat médical, attestation du Chef d'établissement scolaire, etc.).

Au vu de cette justification, un récépissé provisoire lui sera délivré par le Maire.

Angers, le 31 Mai 1943

Le Préfet délégué :

Pierre DAGUERRE.

travail obligatoire en Allemagne et le fait d'être volontaire pour travailler en Allemagne. Jean est requis et par conséquent il se doit de répondre à la convocation des autorités allemandes sous peine d'être lui même déporté et voir sa famille menacée. A l'inverse celui qui est volontaire pour aller travailler en Allemagne celui-ci le fait de son plein gré. Jean GABET est alors requis le 13 février 1943 pour se rendre en Allemagne dans une usine de jumelles à HERBORN.

En effet ses qualités d'opticien font qu'il est repéré par les autorités allemandes comme ouvrier qualifié. Dès lors Jean ne souhaite pas partir mais sous la menace d'être déporté si il ne répond pas à la convocation et face à la résignation de son père qui lui demande de partir afin d'éviter à la famille un sort désagréable, il décide de partir et obéit à son père. Le 09/04/1943 il obtient un passeport français qui fait office de titre d'identité et de voyage pour l'Allemagne et

pour revenir en France lors d'une éventuelle permission accordée par les autorités allemandes.

Il faut rappeler que dans le Pas de Calais nous étions en zone rouge et relié directement à l'administration militaire allemande de BRUXELLES et à proximité de la zone interdite (littoral de la Manche) et qu'aucun maquis n'était présent dans cette zone et qu'il était difficile pour un jeune de prendre le maquis à cause de cela lorsqu'il habitait dans cette zone.Jean part donc travailler contre son gré et sur décision de son père dans cette usine de jumelles à HERBORN (HERBORN fait parti de l'état de HESSE, c'est une ville située au centre ouest de l'Allemagne dont la capitale est WIESBADEN et dont la ville la plus proche est DILLENBURG).

Cette fabrique a été détruite par la suite à cause des bombardements et a été reconstruite après la guerre sur les lieux même de l'ancienne fabrique de jumelles et qui aujourd'hui est occupée par la société RITTAL société experte en habillage électrique et électronique ainsi que pour la construction de climatiseur.Un événement malheureux va néanmoins lui permettre de revenir en France la mort de son père le 17/05/1943 à WARLENCOURT. Jean n'est pas revenu à WARLENCOURT depuis son départ pour l'Allemagne .Ironie du sort le 15/05/1943 le père de Jean a écrit une lettre au directeur de la main d'oeuvre française en Allemagne lui demandant de faire revenir Jean afin qu'il puisse passer ses examens de droit à LILLE qui doivent avoir lieu du 20/05/1943 au 31/05/1943 .

Le père de Jean est profondément meurtri de ne pas avoir de nouvelles de son fils, en effet les différentes lettres sont censurées voir n'arrivent pas à WARLENCOURT. I l meurt le 17/05/1943, deux jours après avoir établi cette lettre et en attente d'une réponse.Cette lettre arrivera le 02/06/1943 sur le bureau du directeur général de la main d'oeuvre française en Allemagne à PARIS, mais trop tard.

CHAPITRE 5 : LE DÉCÈS DU PÈRE

Jean reçoit néanmoins une permission en date du 25/05/1943 soit huit jours après la mort de son père et signée par la DEUTSHE GRENPOLIZEI de NEUBURG accompagnée d'un ausweiss : c'est à dire un laissez passer pour se rendre à WARLENCOURT. (nous avons ici encore une preuve que le courrier n'arrivait pas en temps et en heure à HERBORN).Laissez passer qui a été cacheté par la mairie d'Arras à l'époque.Il se recueille alors sur la tombe de son père car il n'est pas arrivé à temps pour assister aux funérailles de celui-ci.La date de validité de son passeport prenant fin pour début juillet il profite de son retour en France pour refaire valider celui-ci via LA PREFECTURE DE PARIS avec retour du passeport en préfecture d'Arras .

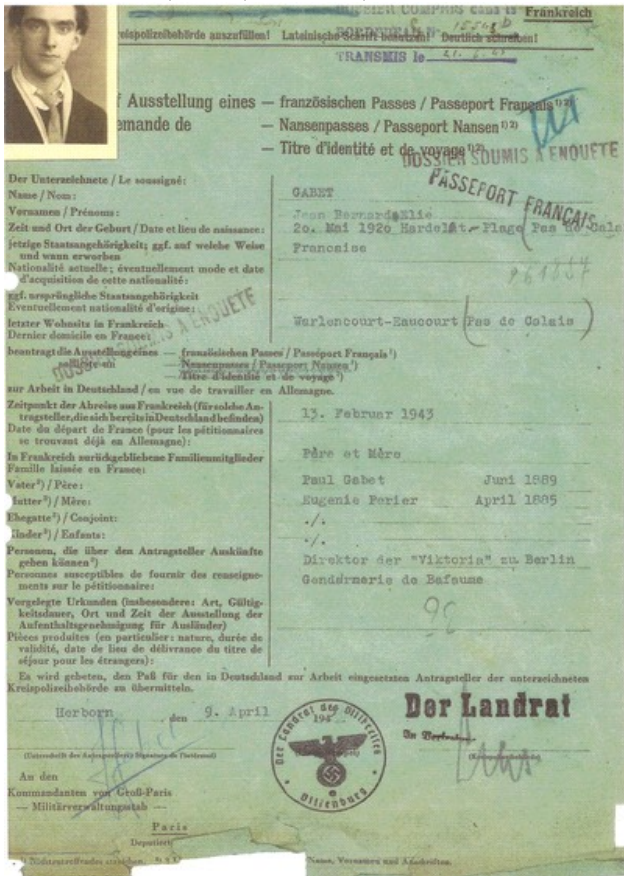

Frankreich

...eispolizeibehörde auszufüllen! Lateinische Schrift benutzen! Deutlich schreiben!

TRANSMIS le 21. 6. 43

...f Ausstellung eines — französischen Passes / Passeport Français[1)2)]
...emande de — Nansenpasses / Passeport Nansen[1)2)]
— Titre d'identité et de voyage[1)2)]

DOSSIER SOUMIS A ENQUETE
PASSEPORT FRANÇAIS

Der Unterzeichnete / Le soussigné:
Name / Nom: GABET
Vornamen / Prénoms: Jean Bernard Elie
Zeit und Ort der Geburt / Date et lieu de naissance: 20. Mai 1920 Hardelot-Plage Pas de Cala
jetzige Staatsangehörigkeit; ggf. auf welche Weise und wann erworben / Nationalité actuelle; éventuellement mode et date d'acquisition de cette nationalité: Francaise
ggf. ursprüngliche Staatsangehörigkeit / Éventuellement nationalité d'origine:
letzter Wohnsitz in Frankreich / Dernier domicile en France: Warlencourt-Eaucourt (Pas de Calais)
beantragt die Ausstellung eines — französischen Passes / Passeport Français[1)] / — Nansenpasses / Passeport Nansen[1)] / — Titre d'identité et de voyage[1)]
zur Arbeit in Deutschland / en vue de travailler en Allemagne.
Zeitpunkt der Abreise aus Frankreich (für solche Antragsteller, die sich bereits in Deutschland befinden) / Date du départ de France (pour les pétitionnaires se trouvant déjà en Allemagne): 13. Februar 1943
In Frankreich zurückgebliebene Familienmitglieder / Famille laissée en France: Père et Mère
Vater[2)] / Père: Paul Gabet Juni 1889
Mutter[2)] / Mère: Eugenie Perier April 1885
Ehegatte[2)] / Conjoint: ./.
Kinder[3)] / Enfants: ./.
Personen, die über den Antragsteller Auskünfte geben können[2)] / Personnes susceptibles de fournir des renseignements sur le pétitionnaire: Direktor der "Viktoria" zu Berlin
Vorgelegte Urkunden (insbesondere: Art, Gültigkeitsdauer, Ort und Zeit der Ausstellung der Aufenthaltsgenehmigung für Ausländer) / Pièces produites (en particulier: nature, durée de validité, date de lieu de délivrance du titre de séjour pour les étrangers): Gendarmerie de Bafaume

Es wird gebeten, den Paß für den in Deutschland zur Arbeit eingesetzten Antragsteller der unterzeichneten Kreispolizeibehörde zu übermitteln.

Herborn, den 9. April

Der Landrat
In Vertretung

Der Landrat des Dillkreises 1943 Dillenburg

(Unterschrift des Antragstellers) Signature de l'intéressé

An den
Kommandanten von Groß-Paris
— Militärverwaltungsstab —
Paris
Deputiert

[1)] Nichtzutreffendes streichen. [2)] Name, Vornamen und Anschriften.

En effet le bureau des passeports et visas pour les travailleurs recrutés par le STO et par les autorités allemandes se trouvent à PARIS. Jean ne viendra jamais chercher son passeport renouvelé à ARRAS avant de repartir en Allemagne. En effet Il a quitté WARLENCOURT. N'ayant plus son père, vu les conditions de travail extrêmement dures en Allemagne et profitant de son retour en France , il refuse de repartir en Allemagne et décide de quitter WARLENCOURT laissant le risque de laisser sa mère seule.

Suite au décès de son père il ne souhaite pas repartir en Allemagne, il a une permission jusqu'au premier juin 1943 date à laquelle si il n'a pas réintégré l'usine d'HERBORN le deux juin à minuit, il sera considéré comme réfractaire au travail en Allemagne et recherché par la Gestapo , la police allemande ainsi que la police et la gendarmerie française.

Une explication sur le fait que Jean n'est pas venu chercher son passeport a été demandé par la préfecture d'Arras via la Préfecture de Paris au maire de WARLENCOURT ainsi que sur sa disparition et son non retour à HERBORN par la police allemande. Une enquête diligentée par les autorités allemandes et françaises auprès de la mairie de WARLENCOURT sera effectuée .La mère de jean interrogée par la mairie déclarera être sans nouvelle de lui depuis le premier juin 1943 date à laquelle il devait revenir en Allemagne.

Désormais la maman de Jean est placée sous surveillance par la Gestapo et les autorités allemandes ainsi que la gendarmerie française. Jean est alors déclaré réfractaire au service du travail obligatoire.

CHAPITRE 6 : LE REFUS DE REPARTIR EN ALLEMAGNE

La vérité c'est que JEAN a décidé de ne plus repartir en Allemagne à la mort de son père et qu'il va chercher à gagner les forces française libres en Angleterre en passant par l'Espagne. Le maire de WARLENCOURT témoignera au cours d'une enquête menait par la préfecture de Police de Paris que JEAN jouissait d'une mauvaise réputation dans la commune attestant certainement d'un problème entre le maire de la commune de WARLENCOURT et Jean.

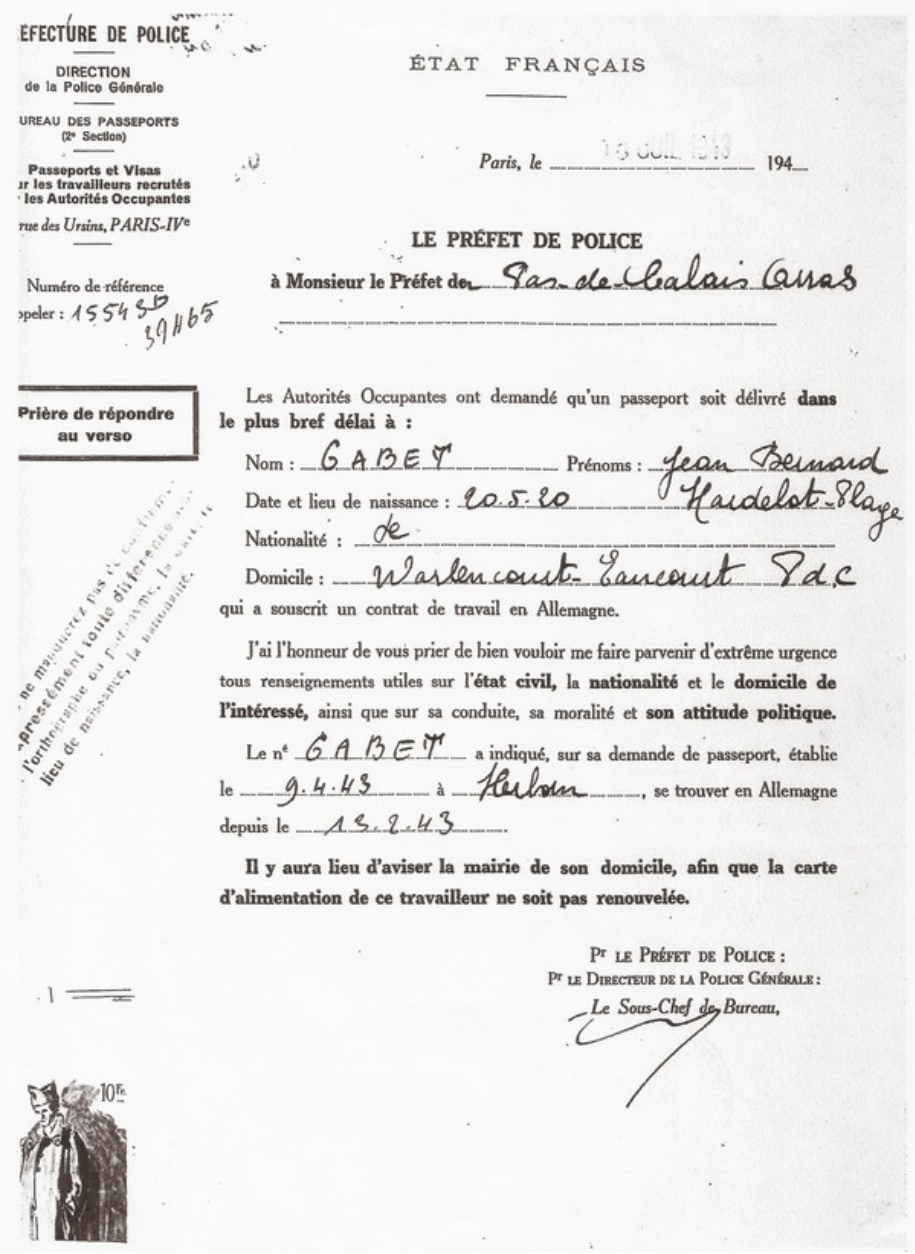

EFECTURE DE POLICE

DIRECTION
de la Police Générale

UREAU DES PASSEPORTS
(2e Section)

Passeports et Visas
ur les travailleurs recrutés
les Autorités Occupantes
rue des Ursins, PARIS-IVe

Numéro de référence
ppeler : 155436
39465

Prière de répondre au verso

ÉTAT FRANÇAIS

Paris, le 16 JUIL 1943 194

LE PRÉFET DE POLICE

à Monsieur le Préfet de Pas-de-Calais Arras

Les Autorités Occupantes ont demandé qu'un passeport soit délivré **dans le plus bref délai à :**

Nom : GABET Prénoms : Jean Bernard

Date et lieu de naissance : 20.5.20 Hardelot-Plage

Nationalité : de

Domicile : Warlencourt-Eaucourt Pdc

qui a souscrit un contrat de travail en Allemagne.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir d'extrême urgence tous renseignements utiles sur l'**état civil,** la **nationalité** et le **domicile de l'intéressé,** ainsi que sur sa conduite, sa moralité et **son attitude politique.**

Le nº GABET a indiqué, sur sa demande de passeport, établie le 9.4.43 à Herbin, se trouver en Allemagne depuis le 13.2.43.

Il y aura lieu d'aviser la mairie de son domicile, afin que la carte d'alimentation de ce travailleur ne soit pas renouvelée.

Pr LE PRÉFET DE POLICE :
Pr LE DIRECTEUR DE LA POLICE GÉNÉRALE :
Le Sous-Chef de Bureau,

ne manquerez pas de confirmer expressément toute différence dans l'orthographe du patronyme, la date et lieu de naissance, la nationalité.

10 Fr.

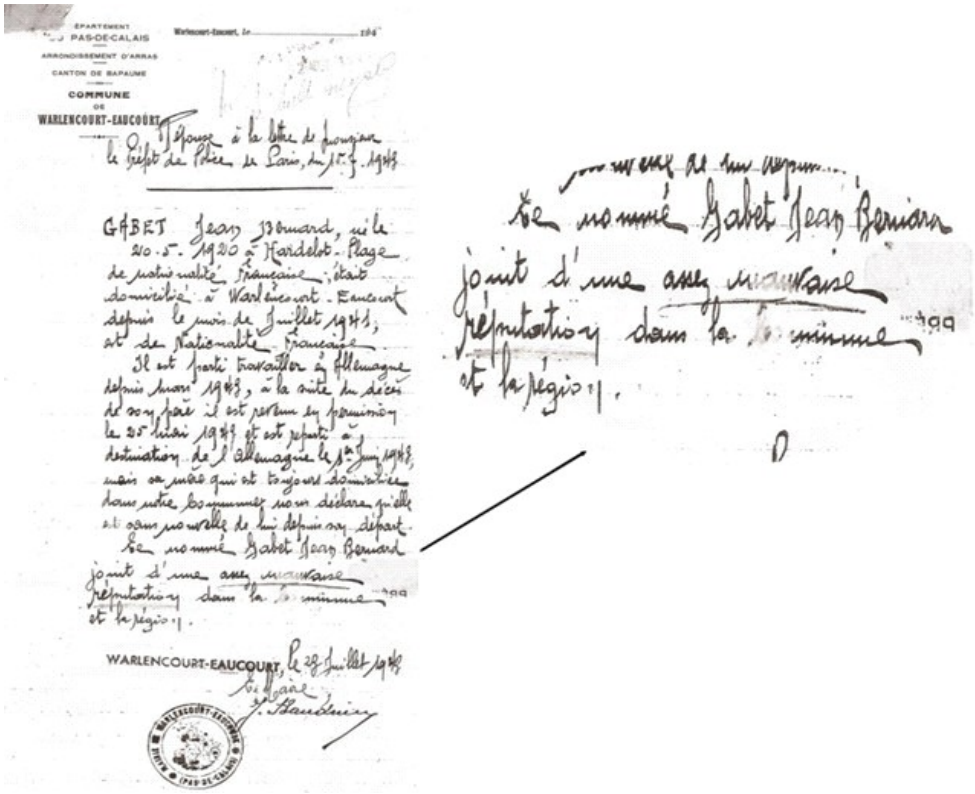

ÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BAPAUME
COMMUNE
DE
WARLENCOURT-EAUCOURT

Warlencourt-Eaucourt, le 194

Réponse à la lettre de monsieur le Préfet de Police de Paris, du 15.7.1943

GABET Jean Bernard, né le 20.5.1920 à Hardelot-Plage de nationalité française, était domicilié à Warlencourt-Eaucourt depuis le mois de Juillet 1941, et de Nationalité française.

Il est parti travailler en Allemagne depuis Mars 1943, à la suite du décès de son père il est revenu en permission le 25 Mai 1943 et est reparti à destination de l'Allemagne le 1er Juin 1943, mais sa mère qui est toujours domiciliée dans notre Commune nous déclare qu'elle est sans nouvelle de lui depuis son départ.

Le nommé Gabet Jean Bernard jouit d'une assez mauvaise réputation dans la Commune et la région.

WARLENCOURT-EAUCOURT, le 28 Juillet 1943

Le Maire
J. Baudrier

Le nommé Gabet Jean Bernard jouit d'une assez mauvaise réputation dans la Commune et la région.

Il va d'ailleurs commettre une erreur car d'après une enquête réalisée auprès du maire de l'époque, il aurait déclaré qu'avant de retourner en Allemagne, il souhaitait aller à TOULOUSE voir sa fiancée. Fiancée qu'il a du rencontrer lors de son stage des chantiers de la jeunesse en 1941 à CASTILLON. Ce que ne sait pas le maire de WARLENCOURT à l'époque c'est que jean a décidé de profiter de cette occasion pour passer en ESPAGNE. Dès lors le SD (service de sécurité du REICH et contre espionnage SS), la GEHEIM POLIZEI (GESTAPO) ainsi que les les forces de police et de gendarmerie allemandes et françaises se mettent à sa recherche et poursuivent leurs investigations dans le sud ouest de la FRANCE. En effet depuis le 11 novembre 1942 date à laquelle la zone libre est envahie par l'armée allemande aux fins de répondre au débarquement des forces alliées en Afrique du nord, la Gestapo et le SD ont un nouveau terrain de chasse et traque sans pitié les réfractaires au STO ainsi que les résistants et maquisards aidés de la milice française et des GMR (Groupes Mobiles de Réserve créait par VICHY) ainsi que la police et la gendarmerie française.

CHAPITRE 7 : LE DÉPART POUR L'ESPAGNE

Refusant de repartir en Allemagne à la mort de son père, jean a décidé de rejoindre les forces française libres en tentant de franchir les Pyrénées. Mais désormais Jean est traqué par la Gestapo et La police de Vichy.

Jean tente dans un premier temps de joindre la ville de Toulouse où sa fiancée réside ainsi que sa famille qui peuvent l'aider. Cette fiancée dont nous n'avons pas retrouvé l'identité mais à qui il est fait allusion dans un document émanant de la mairie de WARLENCOURT. Fiancée dont nous supposons qu'il a du faire sa connaissance lors de son stage en 1941 dans les chantiers de la jeunesse dans la ville de Carcassonne . Il prend alors un train en direction de Toulouse .

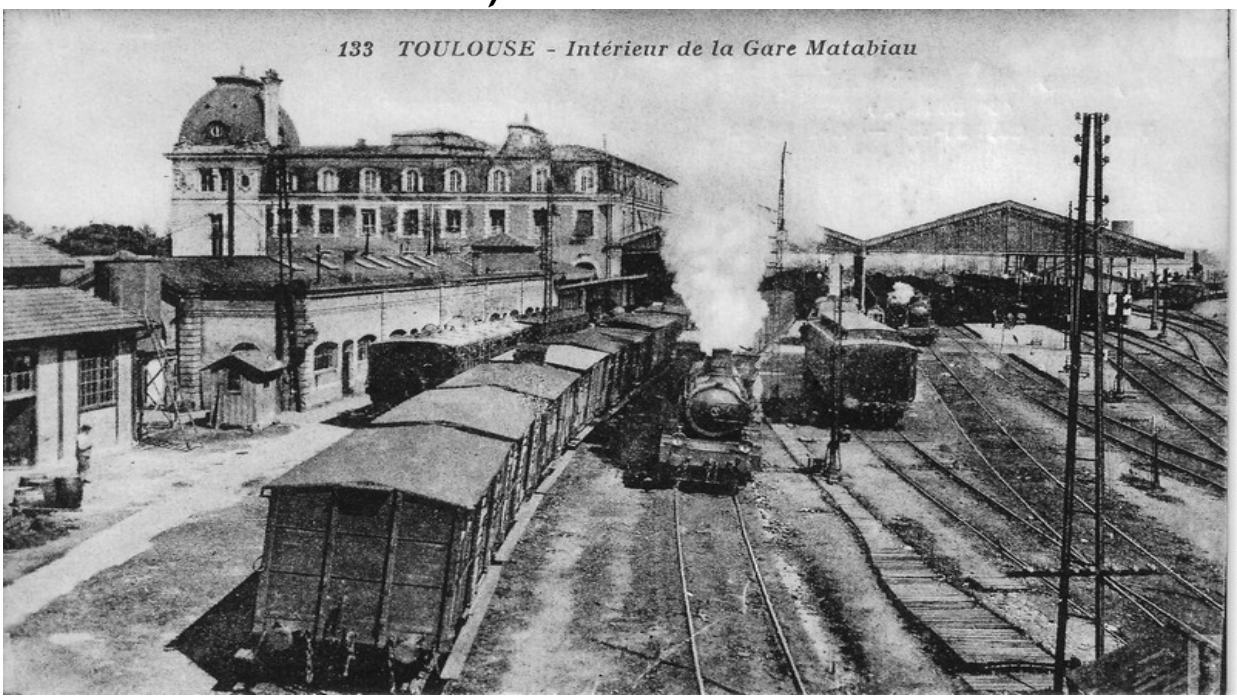

De là, il apprend certainement que la frontière espagnole est étroitement surveillée et décide de prendre un train en direction de ORTHEZ, certainement pour franchir les Pyrénées au départ de cette localité.

Il ignore que la Gestapo est sur sa piste.

CHAPITRE 8 : L'ARRESTATION

Le 09 juin 1943 des agents de la Gestapo , le fameux SD qui possède sa photo le repère dans le train à ORTHEZ et il est alors arrêté.

Un témoin ayant vu la scène et les faits ayant été reportés à la mère de Jean plus tard par madame PETIT vivant dans la localité de LESCAR (Basses Pyrénées) et établi dans un procès verbal de la gendarmerie de BAPAUME en 1953, localité judiciaire la plus proche de WARLENCOURT.

Surpris par la rapidité de son interpellation, il ne peut rien faire. Aussitôt arrêté il est emmené par les agents du SD à la forteresse de BAYONNE. Va commencer pour Jean un calvaire qui va commencer dans un premier temps par des camps d'internements gérées par la gendarmerie française.

CHAPITRE 9 : LES CAMPS FRANÇAIS D'INTERNEMENT

Après son arrestation à ORTHEZ, il est transféré à la citadelle de BAYONNE. Courant mi juin, il est transféré au fort du Haa à BORDEAUX où il est restera jusqu'au 15 juillet 1943.

Après avoir subi dans un premier temps certainement quelques interrogatoires physiques de la part de la Gestapo, il est transféré au camp de Compiègne réputé pour sa dureté et ses conditions d'hygiènes particulièrement insalubres. Il va y séjourner du 15/07/1943 au 28/10/1943 .Un document en allemand daté du 18/081943 atteste de sa présence au camp de Compiègne qui porte alors le nom de FRENTSTALAG 122 POLIZEIHAFTLAGER de COMPIEGNE.

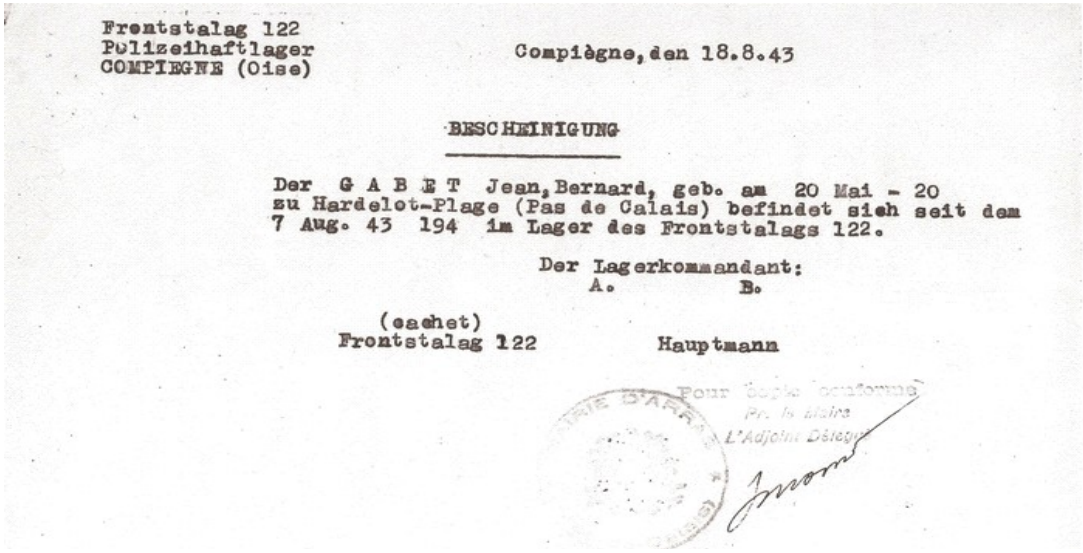

Frentstalag 122
Polizeihaftlager
COMPIEGNE (Oise)

Compiègne, den 18.8.43

BESCHEINIGUNG

Der G A B E T Jean, Bernard, geb. am 20 Mai - 20 zu Hardelot-Plage (Pas de Calais) befindet sich seit dem 7 Aug. 43 194 im Lager des Frontstalags 122.

Der Lagerkommandant:
A. B.

(cachet)
Frontstalag 122 Hauptmann

Pour copie conforme
Pr. le Maire
L'Adjoint Délégué

Le 28/10/1943, il part pour l'Allemagne, cette fois-ci non pas comme travailleur STO mais comme déporté. Le jugement ayant été prononcé au camp de Compiègne par les autorités occupantes .La raison de sa déportation « réfractaire au STO ».Lorsqu'il monte dans ce train, il ne connaît pas sa destination. Les SD eux le savent : c'est BUCHENWALD.

CHAPITRE 10 : LE CAMP DE BUCHENWALD MATRICULE 30785 BLOCK 26

*Jean arrive au camp de **BUCHENWALD** le 30/10/1943 , **BUCHENWALD** est situé en plein cœur de l'Allemagne dans la province de Thuringe et à quelques kilomètres de la ville de **WEIMAR**.*

*Dès son entrée au camp, Jean se voit attribuer un matricule ,Ce matricule c'est le numéro 30785 **BLOCK 26** ,Le camp de concentration nazi se caractérise par la cruauté de son histoire et par sa spécificité politique.*

*Pendant huit ans de juillet 1937 à avril 1945, le système concentrationnaire de **BUCHENWALD** exécute, élimine, torture, exploite, affame, déshumanise des centaines de milliers d'hommes. **BUCHENWALD** c'est l'histoire tragique de la déportation, hommes politiques, réfractaires au STO , opposants antifascistes, d'abord des communistes allemands puis des opposants politiques de tout bord .Le travail au sein du camp y est très difficile et s'effectue dans des conditions insoutenables et à un rythme infernal. Jean doit faire face aux morsures des chiens des SS. Il est souvent battu car le travail ne vas pas assez vite, mais aussi humilié et sous alimenté. Il n'y a aucune installation sanitaire. Les outils sont rares et c'est souvent avec leurs mains que les déportés défrichent le terrain, portent d'énormes mottes de terres et des pierres qui leurs coupent les mains, des sacs de ciment, de l'eau, des rails etc .....*

En été , Jean travaille de l'aube au soir. Les déportés sont réveillés dans le vacarme mais aussi par les coups de fouets et de bâtons entre trois heures et quatre heures du matin. Les rares moments de liberté sont ceux où ils se rassemblent le soir .

*Jean au sein du camp se lie d'amitiés avec des camarades mais il va faire une connaissance qui va être pour lui bénéfique après la guerre c'est **EUGENE THOMAS** ancien ministre des P.T.T qui est dans le même **BLOCK**.*

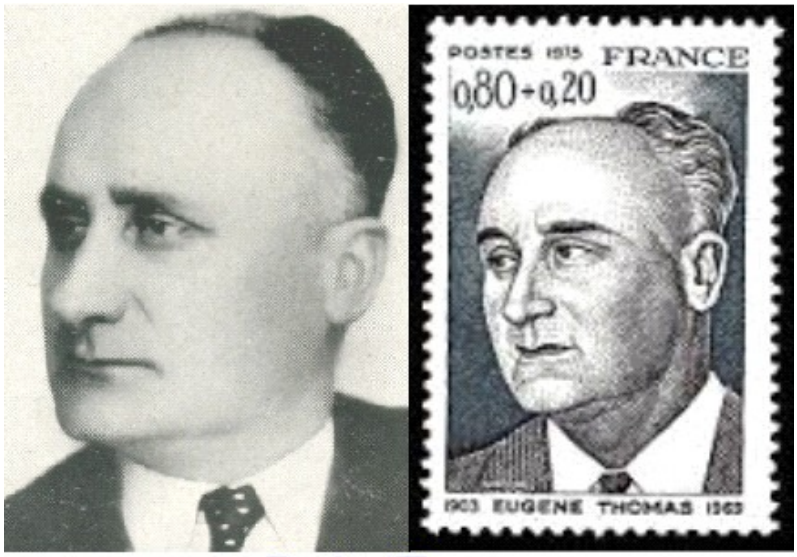

Eugène Thomas
Ministre et Secrétaire d'Etat des PTT
de 1945 à 1959

Les discussions qu'il a avec Eugène Thomas sont facilitées par le souvenir de ses parents qui étaient receveurs des postes. Monsieur Eugène Thomas témoignera et interviendra personnellement après la guerre en faveur de Jean afin qu'il passe de la situation de simple déporté à déporté politique.

*Eugène Thomas est en 1936 élu député SFIO du nord Fils de douanier, sous le gouvernement de Léon Blum. Il est affecté à la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat, de la commission d'Alsace Lorraine ainsi que la commission des douanes et conventions commerciales. Mobilisé en 1940. Il combat en Belgique et participe à la bataille de la Somme. Il est alors fait prisonnier. Il réussit néanmoins à s'évader et entre alors clandestinement en résistance. Il est arrêté par la Gestapo en avril 1943. Après avoir été torturé à **FRESNES**, il est déporté à **BUCHENWALD** où il crée une section socialiste clandestine avant d'être libéré par l'armée américaine en avril 1945.*

*Lui va survivre et sera élu maire du **QUESNOY** de 1945 à 1947 et de 1953 à sa mort. Il deviendra le Ministre des PTT du gouvernement du général de Gaulle après la seconde guerre mondiale du 27/06/45 au 21/11/45 puis dans le second gouvernement du général de Gaulle qui le reprendra comme son ministre des P.T.T du 21/11/45 au 2601/46 jugeant qu'il est extrêmement compétent. Il sera repris d'ailleurs dans les différents changements de gouvernement qui vont se succéder après le général de Gaulle toujours en tant que ministre des P.T.T notamment sous le gouvernement de Robert SCHUMANN père fondateur de la future Europe.*

*Jean, épuisé par le travail, reçoit une nouvelle affectation le camp de **LANGESTEIN-ZWIEBERGE** qui est un sous camp de **BUCHENWALD** où les déportés y travaillent dans des conditions horribles.*

*Le camp de **BUCHENWALD** sera libéré le 11 avril 1945 par la 8 ème division blindée américaine, le même jour que celui de **LANGENSTEIN-ZWIEBERGE**.*

CHAPITRE 11 : LA MORT DE JEAN GABET LE 07/05/1945 À ZWIEBERGE COMMANDO N°2 DE BUCHENWALD.

Le camp de concentration de LANGENSTEIN-ZWIEBERGE est un sous-camp de BUCHENWALD près de HALBERSTADT dans le Harz. Le but de ce camp est de fournir des hommes aux fins de construire des tunnels dans les montagnes.

Ils doivent abriter des usines de pièces de moteurs d'avions. Le premier groupe de déportés venant de BUCHENWALD arrive le 21/04/1944, Jean en fait parti, il est le seul Français.

Ils furent logés dans une auberge de la périphérie de LANGENSTEIN-ZWIEBERGE .Au fil des convois, en attendant la construction du camp, les prisonniers logent dans une grange qui existe toujours aujourd'hui situé à la sortie du village.

*Du 26 septembre 1944 au 18/02/45, six convois avec des français arrivent à **LANGENSTEIN-ZWIEBERGE**. Jean fait tout pour qu'ils soient accueillis dans les meilleurs conditions que possible. La construction du camp est achevée en août 1944. Les blocks remplacent l'auberge et la grange. Il fait parti du commando n°2 chargé de construire une galerie dans le site vierge de la montagne .*

Dès les premiers jours d'arrivée des déportés, ces derniers vivent dans d'immenses souffrances épouvantables et creusent près de 10 km de galerie. L'espérance de vie pour ceux qui avaient le malheur d'y travailler était de six semaines. Le travail y est dur, les déportés manquent d'air, vivent dans la poussière, sous les coups des kapos .Jean comme beaucoup de ses camarades rentre tous les soirs épuisé, asphyxié complètement vidé et n'a même plus la force de manger sa soupe.

*Le but de la constructions de ses galeries est d'enterrer les productions des usines junkers qui doivent construire les noureaux chasseurs à réaction ainsi que les fusées V2. Jean et ses amis dorment à même le sol sans paillasse. Ceux qui décèdent sont envoyés au crématoire de **QUEDLINBURG** par voiture hippomobile puis par camion.*

Le neuf avril 1945 au soir devant l'avancée des troupes américaines 3000 survivants du camp et en état de marcher forment 6 colonnes de 500 déportés encadrés par les SS pris de panique et les jettent sur les routes. Beaucoup de ces hommes vont mourir pendant le trajet d'épuisements et forment ce que l'on a appelé la marche de la mort.

*Cependant une colonne arrivera près de **BERLIN** avec seulement 18 survivants sur 3000 le 28 avril 1945.*

Jean ne fait pas parti de cette marche, il est mourant atteint de dysenterie comme de nombreux de ses camarades qui gisent dans leurs excréments trop faible pour bouger. Leurs corps sont squelettiques, l'odeur est telle que les hommes de la 83 ème division d'infanterie américaine qui ont libéré le camp ne peuvent pénétrer à l'intérieur des blocks.

Le 18 avril 1945, Jean ainsi que tous ses camarades survivants sont emmenés par ambulance militaire dans une caserne d'Halberstadt transformée en hôpital. Jean va y mourir d'épuisement dans l'impossibilité de se nourrir car il n'a plus la force d'avaler le moindre aliment.

*Il meurt le 07/05/1945 un jour avant la fin des hostilités .Il sera inhumé dans une fosse commune du cimetière de la ville. Son nom est gravé sur le mémorial de **BUCHENWALD** ainsi que sur le mémorial de **LANGENSTEIN-ZWIEBERGE** .*

CHAPITRE 12 : L'HOMMAGE À JEAN GABET
LA CONSTRUCTION DU CALVAIRE RUE D'ECLIMEUX

Durant tout le long de son calvaire la maman de Jean GABET cherche à retrouver la trace de son fils. Elle écrit au directeur départemental des anciens combattants et victimes de la guerre. Les démarches afin de retrouver son fils sont très difficile car depuis la libération du camp de BUCHENWALD et de LANGENSTEIN ZWIEBERGE cette zone est passée en zone soviétique et nous sommes en pleine guerre froide.

Il faut attendre le début de l'année 1956 pour que les autorités soviétiques donnent l'autorisation d'exhumer les fosses communes de LANGENSTEIN. Un document remis par la famille à notre disposition le prouve.

L'enquête menée par le ministère des anciens combattants de la délégation générale pour l'Allemagne et l'Autriche l'atteste. Le corps de Jean GABET a bien été inhumé à LANGESTEIN-ZWIEBERGE sous camp de BUCHENWALD après une recherche documentaire et administrative. Entre la demande de recherche du corps et l'autorisation d'exhumer Jean GABET en Allemagne, la maman de Jean a fait une demande de déporté politique .

Une bataille juridique va alors s'engager pour cette femme afin d'obtenir cette reconnaissance de l'état vis à vis de Jean.Un premier document de la mairie de WARLENCOURT EAUCOURT vient en opposition.On sait que Jean avait eu des problèmes privés à l'époque avec le maire de cette commune.Une enquête de la commission chargée de donner le titre de déporté politique à JEAN est établie en 1953.Dès lors cette femme qui a perdu son fils dans d'immenses souffrances doit de nouveau repartir au combat avec les pouvoirs en place.

Elle est convoquée à la gendarmerie de BAPAUME. Madame veuve GABET née PERIER Eugénie doit donc répondre aux questions posées. Après cette enquête administrative, plusieurs témoignages vont venir renforcer le combat d'Eugénie pour son fils notamment le ministre des P.T.T du général de Gaulle Eugène Thomas qui va témoigner par écrit pour Jean. D'autres témoignages vont venir appuyer notamment une dame dont le fils a assisté à l'arrestation de son fils dans le train à ORTHEZ en 1943. Un troisième témoignage confirmera également que Jean GABET a été requis pour le STO et qu'il n'était pas volontaire pour travailler en Allemagne.

Après avoir eu un premier refus, la maman de Jean obtient réparation. Le 5 juin 1958 elle obtient un document émanant du ministère des anciens combattants et victimes de guerres qui confirme que Jean a obtenu la mention de déporté politique. Sa maman obtient la réparation de la mairie de WARLENCOURT EAUCOURT qui atteste sur l'acte de transcription la mention « Mort pour la France» le 22/07/1958 puis le titre de « Mort en déportation » le 19 mars 1993.

Avant l'entrée en guerre de la France en 1940 les parents de Jean possédaient une propriété à Blangy sur Ternoise et y passaient souvent leurs vacances d'été. Jean était heureux d'être à Blangy quand il le pouvait.

La famille de Jean y fera construire un calvaire après la guerre. Il sera érigé le 22 août

1954 rue d'Eclimeux par sa maman, en souvenir de son fils unique (1920-1945) mort pour la France en déportation.

SOUVENEZ-VOUS DANS VOS PRIÈRES

DE L'AME DE

Monsieur Jean GABET

Déporté à Buchenwald

MORT EN CAPTIVITÉ EN 1945

à l'âge de 25 ans

Dans les noirceurs des camps de concentration, la douleur des hommes pouvait se comparer à celle des premiers chrétiens ; ils savaient qu'ils allaient mourir, mais que leurs souffrances atteindraient le fond de leur épouvante sans que personne leur vînt en aide.

Ils ont rejoint les Saints ; Dieu a ouvert ses bras de crucifié à ceux qui ont gravi le calvaire de la déportation. *(Dr Legeais.)*

Une procession aura lieu pour l'inauguration. Le caveau familial est au cimetière de BLANGY SUR TERNOISE.

Il a son nom inscrit également sur les mémoriaux de BUCHENWALD et de LANGESTEIN ZWIERBEGE. Les descendants de Jean à BLANGY sont Anne Marie, Claude et Jean Marie BLONDEAU.

JEAN GABET 1920-1945